

PP23 28/03/2011

La convention Assurance / Chômage de 2009 améliorée !

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

C'est ce que les partenaires sociaux ont obtenu le 25 mars dans une séance de négociation qui a pu être conclusive dès lors que le MEDEF a reculé sur ses deux exigences : la baisse exigée des cotisations et l'application immédiate de la réforme des retraites au travers du report des bornes d'âge !

La CFE-CGC a obtenu en contrepartie d'une baisse de cotisations systématique (de 0,4 points), que son déclenchement soit lié au niveau de l'endettement des comptes de l'UNEDIC (le déficit du régime devra être égal ou inférieur à 1,5 mois de contributions).

Quant aux bornes d'âge destinées à rendre compatible l'indemnisation à la retraite du passage de 60 à 61 ans, le sujet sera traité dans le cadre du groupe de travail paritaire attaché à la convention. Cela évitera l'obsession du MEDEF de faire faire des économies à l'UNEDIC... sur des seniors plus souvent licenciés que recrutés !

La CFE-CGC a cautionné l'amélioration de la convention sur les deux préconisations du Médiateur de Pôle Emploi (rapport de 2009) qui sont le cumul possible d'une pension d'invalidité et d'une allocation d'aide au retour à l'emploi et la suppression du coefficient réducteur pénalisant l'allocation des chômeurs saisonniers.

Service Communication
Pierre Jan
☎ : 01 55 30 12 92
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr

La CFE-CGC espère que les hypothèses retenues d'une évolution du PIB de 1,7 % en 2012, de 1,6 % en 2013 et de 1,8 % en 2014 permettront de faire vivre cette convention au service des demandeurs d'emploi indemnisés... et qu'enfin les créations d'emploi deviendront le moteur d'un régime assurantiel défendu âprement par les partenaires sociaux !

La CFE-CGC signera le projet d'accord.